

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2015

La réunion a eu lieu à la Maison des Services, à 8 heures 30 minutes. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; tous sont présents.

1- Approbation du P.V. de la séance du 6 février

Le P.V. de la séance du 6 février 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est demandé à ce que la mention « Club House » soit modifiée en « Club House du Stade ». Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 bis- Informations diverses

- Après consultation, le programme de voirie 2015 a été attribué à l'entreprise BERGHEAUD pour un montant de 105 977.90 € HT (travaux uniquement).
- Monsieur le Maire indique que la consultation pour le réaménagement de deux logements à l'école est terminée. La Mairie a reçu 25 plis. L'analyse des offres est en cours.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat du Riffaud a voté une augmentation du prix de l'eau. Le m³ était vendu 1.21 € en 2014 et sera vendu 1.65 € en 2015, soit une augmentation de 36 %.
- Monsieur le Maire informe qu'un regroupement de communautés de communes serait envisagé à l'horizon 2016-2017. Par ailleurs, les compétences eau et assainissement pourraient être transférées à l'intercommunalité vers juin 2017.

2- Vote des comptes de gestion 2014 Présentation est faite des comptes de gestion 2014, établis par Madame la Trésorière de Neuvic :

- Budget principal
- Budget annexe du service des eaux
- Budget annexe du service d'assainissement
- Budget annexe des camping et gîtes
- Budget CCAS

L'ensemble des comptes de gestion 2014 sont votés à l'unanimité.

3- Vote des comptes administratifs 2014 Présentation est faite des comptes administratifs 2014, par Monsieur André FREYSSAC, doyen de l'assemblée. Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes.

- Budget principal

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 430 225.57 €	1 979 760.95 €	549 535.38 €
Investissement	771 992.31 €	560 960.43 €	- 211 031.88 €
Total	2 202 217.88 €	2 540 721.38 €	338 503.50 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif comme suit : 9 pour – 1 abstention

- Budget annexe du service des eaux

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	129 814.43 €	121 263.06 €	- 8 551.37 €
Investissement	262 854.74 €	368 247.51 €	105 392.77 €
Total	392 669.17 €	489 510.57 €	96 841.40 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif comme suit : 9 pour – 1 abstention

- Budget annexe du service d'assainissement

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	39 237.04 €	39 460.39 €	223.35 €
Investissement	27 432.19 €	78 587.23 €	51 155.04 €
Total	66 669.23 €	118 047.62 €	51 378.39 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif comme suit : 9 pour – 1 abstention

- Budget annexe des camping et gîtes

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	26 875.09 €	32 104.66 €	5 229.57 €
Total	26 875.09 €	32 104.66 €	5 229.57 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif comme suit : 9 pour – 1 abstention

- Budget CCAS

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	250.00 €	140.00 €	- 110.00 €
Total	250.00 €	140.00 €	-110.00 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif comme suit : 9 pour – 1 abstention

4- Vote des taux de taxes directes

Proposition est faite par Monsieur le Maire de reconduire les taux applicables en 2014 soit un produit attendu comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	648 300	5.04 %	32 674 €
Taxe foncière (bâti)	2 289 000	7.95 %	181 976 €
Taxe foncière (non bâti)	26 900	45.36 %	12 202 €
Produit total attendu			226 852 €

Les taux des taxes directes sont votés à l'unanimité.

5- Vote des taux de taxes des ordures ménagères

Proposition est faite par Monsieur le Maire de reconduire les taux applicables en 2014 soit un produit attendu comme suit :

Zones infra communales	Bases	Taux	Produit attendu
P	249 856	7.43 %	18 564 €
RA	190 984	7.43 %	14 190 €
Produit total attendu			32 754 €

Les taux de taxe des ordures ménagères sont votés à l'unanimité.

6- Vote des affectations de résultats

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation de résultats pour le budget principal.

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat :

Investissement :	-211 031.88 €
Fonctionnement :	549 535.38 €
Affectation obligatoire :	211 031.88 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une affectation du résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 338 503.50 €

Total affecté au compte 1068 : 211 031.88 €

7- Vote des budgets primitifs

Présentation est faite des budgets, en présence de Madame la Trésorière de Neuvic, Comptable de la collectivité.

a/ Budget principal

Dépenses de fonctionnement :	2 144 448.50 €	Dépenses d'investissement :	1 076 644.59 €
Recettes de fonctionnement :	2 144 448.50 €	Recettes d'investissement :	1 076 644.59 €

Le Budget Principal est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

b/ Budget annexe du service des eaux

Dépenses de fonctionnement :	151 028.37 €	Dépenses d'investissement :	156 806.17 €
Recettes de fonctionnement :	151 028.37 €	Recettes d'investissement :	156 806.17 €

Le Budget annexe du service des eaux est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

c/ Budget annexe du service d'assainissement

Dépenses de fonctionnement : 43 582.18 €	Dépenses d'investissement : 87 061.78 €
Recettes de fonctionnement : 43 582.18 €	Recettes d'investissement : 87 061.78 €

Le Budget annexe du service d'assainissement est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

d/ Budget annexe camping et gîtes

Dépenses de fonctionnement : 50 204.95 €
Recettes de fonctionnement : 50 204.95 €

Le Budget annexe camping et gîtes est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

e/ Budget annexe CCAS

Dépenses de fonctionnement : 900.00 €
Recettes de fonctionnement : 900.00 €

Le Budget annexe CCAS est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

8- Admission des pertes sur créances irrécouvrables

a/ Budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les recherches effectuées par Madame la Trésorière Municipale pour tenter de recouvrer 22 titres n'ont pas abouti.

Monsieur le Maire explique qu'il convient à présent, soit de décider de la poursuite des actions possibles envers les débiteurs, soit d'allouer ces titres en non-valeur.

Proposition est faite au Conseil Municipal d'inscrire ces 22 titres pour un montant non recouvré de 8 801.07 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

b/ Budget annexe du service des eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les recherches effectuées par Madame la Trésorière Municipale pour tenter de recouvrer 5 titres n'ont pas abouti.

Monsieur le Maire explique qu'il convient à présent, soit de décider de la poursuite des actions possibles envers les débiteurs, soit d'allouer ces titres en non-valeur.

Proposition est faite au Conseil Municipal d'inscrire ces 5 titres pour un montant non recouvré de 332.44 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

9- Logement du Centre de Secours – correction de l'acte notarié

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'une modification de l'acte notarié pour le logement du Centre de Secours.

La parcelle concernée est la B809, sise « Puy du Carmantran », pour une surface de 68 ares 58 mètres carrés.

Lesdits droits immobiliers comprennent :

Lot n°1 : Il comprend au premier étage un appartement de type F3 comprenant : entrée, cuisine, WC salle de bains, séjour, deux chambres, balcon et l'escalier partant du rez-de-chaussée pour accéder à l'appartement qui sera une partie privative dudit appartement. Le tout formant le 120/1000^{èmes} des parties communes générales.

Lot2 : Au sous-sol, un garage sis à droite en entrant. Le tout formant les 3/1000^{èmes} des parties communes générales.

Lot 3 : Au sous-sol, la cave sise à gauche du garage. Le tout formant le 3/1000^{èmes} des parties communes générales.

La correction est validée par le Conseil Municipal et le Maire est autorisé à signer l'acte notarié modificatif.

10- Achat de parcelles auprès de la SAFER

Proposition est faite au Conseil Municipal d'acheter les parcelles suivantes auprès de la SAFER :

- parcelle B321p, d'une surface de 700 m² environ, autour de la station de pompage du Bourg, pour 200 € (bornage à la charge de la commune)

- parcelle B588, d'une surface de 2 612 m², vers la station d'épuration du Bourg, pour 500 €

Le Conseil Municipal valide l'achat de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures.

11- Questions diverses

- Monsieur Gilles Chavant, recruté pour conduire la gabare de Spontour a fait la demande d'un gîte pour séjourner sur place durant la période estivale. Des élus sont chargés de faire un état des lieux de la caravane sise à Spontour.

- La Communauté de Communes des Gorges de Haute Dordogne recherche un local pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles. La Commune n'a pas de lieu conforme aux attentes à proposer.

- Monsieur l'Inspecteur de Secteur est venu pour évoquer la situation de l'école de Soursac. Monsieur le Maire indique qu'il est possible de conserver les élèves de CE2. La question sera abordée individuellement avec les parents concernés ainsi que lors du conseil d'école prévu le 27 mars 2015.

- Monsieur David Chaulet indique que les maquignons refusent de peser le bétail à la bascule d'Autranges vu les écarts de poids. Monsieur le Maire indique que les deux bascules de la commune ont fait l'objet de vérifications. Les attestations sont consultables en mairie.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 12 heures 20 minutes.